

# Fin des travaux de la cinquième grande commission mixte mauritano marocaine

**L**es travaux de la 5ème session de la grande commission mixte de coopération mauritano marocaine ont pris fin jeudi après midi à Nouakchott. Ces travaux se sont déroulés sous la présidence des deux Premiers ministres mauritanien et marocain Me Sghair Ould Mbareck et M. Driss Jettou.

Ils (les travaux) ont été sanctionnés par la signature de quatre protocoles de coopération portant sur la coopération administrative technique et douanière. L'accord de coopération technique était relatif à la coopération dans le domaine météorologique et à la navigation aérienne. A noter également qu'un accord triennal portant de coopération technique dans le domaine de l'information a été signé en plus d'un programme de formation professionnelle et technique. C'est dans ce cadre que s'ouvrira prochainement à Nouakchott un centre de formation des formateurs sous la supervision d'experts marocains. La grande commission mixte de coopération mauritano marocaine a été créée suite à la visite qu'avait effectuée le président Ould Taya au Maroc entre les 26 au 28 avril 2000 et à la volonté des deux dirigeants pour promouvoir les relations bilatérales.

Cette commission se réunit chaque année alternativement à Nouakchott et à Rabat pour étudier les projets de convention et les programmes d'exécution des protocoles de coopération.

Les précédentes sessions ont conduit à la signature de protocoles de coopération dans les domaines de pêches, de la culture, de l'administration, de la santé, de l'élevage, de l'équipement, des travaux publics, du transport, de la prospection des investissements.

Elles ont été marquées par un accord sur l'institution d'un conseil du patronat mauritano marocain ainsi que la création d'une zone de libre échange entre les deux pays.

Entre les 30 et 31 janvier 2002 une session de la grande commission ont permis la signature de conventions couvrant la création d'une commission consultative mauritano-marocaine pour les affaires civiles, ainsi que des conventions dans le domaine des forces vives et de l'audio-visuel, la navigation, le commerce, le développement rural, l'artisanat et la formation professionnelle mixte de coordination dans le domaine de la commercialisation des produits halieutiques.

Huit nouvelles conventions de coopération ont été signées au mois de mai 2003. Elles avaient trait à la sécurité, au tourisme, aux échanges techniques en matière d'assurance, à la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports ainsi qu'un accord de coopération sanitaire et un annexe de la convention relative au traitement des malades mauritaniens au Maroc.